République Française
Département de la Haute-Garonne

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le 03/11/2026
ID : 031-213105695-20261029-D44_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DE LA COMMUNE DE VAUDREUILLE (31 250).

En exercice : 11 membres
Présents : 11 membres
Pouvoirs : 0 pouvoir
Votants : 11 membres

Convocation du 27 Octobre 2026

Cette délibération abroge et remplace la délibération n°26/2026 du 09/04/2026

L'An Deux Mille Vingt Six et le Vingt Neuf Octobre à 18h00,
Le Conseil Municipal de la commune de VAUDREUILLE (31250) dûment convoqué, s'est réuni en **session extraordinaire, sous la présidence de Mr Jean LAGOUTTE, Maire**.

Etaient présents : SANCHEZ Alexandre, LAGARDE-CHIQUET Roxane, BENEZET Jacqueline, CHRISTIAN Thomas, OLIFIRENKO Bernard, PODIO Jean-Marc, GAMBINI-LAPLANCHE Nathalie, CAUQUIL Nathalie, LAMBICA Marion, GRATTON Fabrice

Était absent : aucun

LAGARDE-CHIQUET Roxane a été élue secrétaire de séance.

Délib 44/2026 : Election d'un membre de la CLECT

- Vu la délibération 84-2026 de la Communauté de commune, exécutoire le 29/04/2026, qui demande aux communes membres de choisir 1 membre parmi ses élus pour représenter la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)

Mr SANHEZ Alexandre se propose d'être membre de cette commission.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUÏ L'EXPOSE DU MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITÉ
Par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

DESIGNE MR SANCHEZ Alexandre en tant que membre de la CLECT pour la commune de Vaudreuille.

PRECISE que cette information sera transmise à la Communauté de communes Aux Sources du canal du Midi.

AUTORISE Mr le Maire à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
J. LAGOUTTE

MAIRIE DE VAUDREUILLE * 31 - HAUTE GARONNE *

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.